

REUNION DU 07 AVRIL 2009

Le sept Avril Deux Mil Neuf à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIERE, M. LEMUNIER, M FERREY, Mme GUILLEMETTE, M HUARD, M. VALLEE, M VICTOR, Mme JOURDAN, Mme MAUPAS.

ABSENT EXCUSE avec pouvoir : M. SOULARD, M. RENARD

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Mme MAUPAS

Demande d'adhésion de la Commune de LA CAINE à la Communauté de Communes de la Suisse Normande

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Suisse Normande, concernant la demande d'adhésion de la commune de LA CAINE.

Le Conseil Municipal de la Commune de Clécy,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 Février décidant l'adhésion de la commune de LA CAINE,

Après en avoir délibéré, « décide » d'approuver la délibération du Conseil Communautaire du 18 Février 2009 concernant l'adhésion de la Commune de LA CAINE.

Modification des statuts concernant la redéfinition des Membres du Bureau et la prise de nouvelles compétences de service public

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Suisse Normande, concernant la demande de modification des statuts concernant la redéfinition des membres du Bureau et la prise de nouvelles compétences de service au public.

Le Conseil Municipal de la Commune de Clécy,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 Février décidant la modification des statuts,

Après en avoir délibéré « **décide de ne pas** » approuver la délibération du Conseil Communautaire du 18 Février 2009 concernant la modification des statuts.

Le Conseil Municipal de Clécy demande une concertation pour une représentativité tant géographique que démographique des membres du bureau.

Aménagement du site de la Cambronnerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la rencontre avec le Conseil Général, ce dernier a décidé de ne pas se porter acquéreur des Rochers de la Cambronnerie, car le coût est trop élevé avec des risques trop importants.

Le Conseil Général va seulement prendre en charge les frais de renforcement déjà effectués et participera à l'aménagement le long de l'Orne sous forme de subvention.

Pour le moment l'urgence est de couper les arbres menaçants, faire mourir les souches et purger les rochers afin d'assainir la paroi dans les parties les plus abruptes. Des devis ont été demandés afin de connaître le coût de ces travaux.

A la place des peupliers qui ont été coupés, le Conseil Municipal va réfléchir aux nouvelles plantations.

Parquet salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un devis de l'entreprise LAUNAY de Saint Germain du Crioult pour réparer le parquet de la salle abîmé par des nettoyages à l'eau lors des locations. Le montant du devis est de 3 436 € pour le ponçage et la vitrification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire les travaux de rénovation du parquet.

Questions diverses

✚ Travaux Mairie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'état d'avancement des travaux en cours à la Mairie : couverture à l'avant les ardoises sont neuves, les pignons et l'arrière sont remaniés. Des suppléments sont à prévoir pour refaire les joints des quatre cheminées (2000 € Ht) ainsi que la vitrification de l'escalier (710 Ht).

✚ Panneau publicitaire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un rendez-vous avec la société INFOCOM qui propose d'implanter un panneau publicitaire avec au recto un plan de la Commune et au verso une possibilité d'affichage ainsi que des annonces publicitaires en bandeau qui financeraient ce panneau. Le contrat est prévu pour 6 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

✚ Panneau : Le conseil municipal a choisi le graphisme pour les deux panneaux touristique.

✚ Panneaux producteurs du terroir : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de la part d'une

association « Réseau chemins détournés » regroupant des producteurs locaux pour poser un panneau qui les localiserait ainsi que l'implantation de différents balisages.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la pose de ces panneaux.

↪ Commerce ambulant: Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'emplacement pour un commerce ambulant proposant des pâtes fraîches cuisinées sur place. L'autorisation porterait sur 2 jours semaine en saison estivale. L'emplacement reste à définir ainsi que le montant du droit de place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

↪ Divers :

Presbytère : pas de nouvelles à ce jour de l'Evêché, le Conseil Municipal devra réfléchir à l'utilisation de ce local.

Travaux d'eau potable : ils sont arrêtés pour la saison et reprendront le 4 octobre. Les travaux d'effacement de réseaux dans la rue Georges Moteley sont presque terminés, les lampadaires vont être posés prochainement.

Transport scolaire : un nouveau courrier va être adressé à l'entreprise qui effectue le transport scolaire des enfants de l'école primaire. Des problèmes de vitesse excessive et d'horaire sont encore à déplorer.

Site Internet : Il est en cours d'achèvement et sera bientôt présenté au Conseil Municipal. Une lettre sera adressée à chaque prestataire leur demandant leurs coordonnées exactes et des photos de leur choix décrivant au mieux leur activité.

Contrat d'Avenir : Cet emploi est devenu effectif depuis le 6 Avril 2009. Laurent MARQUES est embauché pour 1 an renouvelable 1 fois.

La séance a été close à 22H15